



CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Conservatoire de musique neuchâtelois

Accréditation HES désormais improbable : nouvelles perspectives pour le Conservatoire présentées en janvier 2008 au Grand Conseil

La chancellerie d'Etat communique:

Dix mois après la présentation de la candidature du Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) auprès de la Confédération, il apparaît malheureusement que celle-ci considère désormais que l'enseignement professionnel HES de la musique en Suisse romande ne devrait plus s'organiser en réseau mais être dispensé par deux conservatoires possédant déjà le label HES, soit ceux de Genève et de Lausanne. La Confédération se situant donc aujourd'hui dans une nouvelle approche de collaboration avec les Hautes écoles spécialisées, le Conseil d'Etat a décidé de ré-évaluer les meilleures options pour l'avenir. Il présentera ainsi en janvier 2008 au Grand Conseil un rapport d'information qui fera état des nouvelles perspectives actuellement à l'examen pour l'enseignement de la musique dans le canton. Les professeurs des filières professionnelles ont été informés lundi 26 novembre 2007 qu'il n'y aurait pas de nouvelles admissions d'étudiants dans le secteur professionnel en septembre prochain.

Bref rappel des faits

Le 27 juin 2006, une majorité du Grand Conseil invitait le Conseil d'Etat à poursuivre les démarches en vue de l'accréditation HES du secteur professionnel du Conservatoire de musique neuchâtelois. La direction de la formation professionnelle du CMNE a dès lors redoublé d'efforts pour constituer un dossier de candidature, organisé en réseau avec les autres conservatoires de Suisse romande. Le 7 février 2007, le Conseil d'Etat adressait officiellement le dossier d'auto-évaluation du site neuchâtelois à la Confédération auprès de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), par l'entremise de la HES-SO, afin de lancer une procédure d'accréditation.

Sans formellement rejeter la candidature neuchâteloise, la Confédération considère que l'enseignement professionnel HES de la musique en Suisse romande ne doit pas s'organiser en réseau mais être dispensé par deux conservatoires possédant déjà le label HES, soit ceux de Genève et de Lausanne.

Les cantons de Fribourg et du Valais ont pour leur part renoncé à déposer une demande d'accréditation pour leurs établissements.

Une accréditation désormais irréaliste

Les démarches en matière de hautes écoles spécialisées ne sont pas de la compétence du canton de Neuchâtel seul mais doivent être entreprises dans le cadre des structures mises en place par l'ensemble des cantons romands (HES-SO).

Pour le CMNE, il serait illusoire de croire encore aux chances d'une accréditation de ses filières professionnelles. Le dossier du site neuchâtelois n'a guère rencontré d'écho positif quand il s'inscrivait pleinement dans le concept de réseau romand ; il n'aura pas plus de chance dans une voie solitaire.

Le Conseil d'Etat soumettra donc au Grand Conseil en janvier 2008 un rapport d'information. Outre un état de situation sur le dossier, le Conseil d'Etat présentera de nouvelles perspectives pour l'enseignement de la musique dans le canton, comme l'alternative d'un lieu d'enseignement décentralisé, le développement du cursus pré-professionnel du CMNE ou une nouvelle formation de musiciens intervenants, unique en Suisse romande.

Situation des professeurs et des étudiants

Lundi 26 novembre 2007, accompagnée du directeur de la formation professionnelle du CMNE, M. René Michon, la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) a informé les professeurs du Conservatoire de la nouvelle situation. Ces derniers sont au nombre de 78 à enseigner dans les filières professionnelles, dont 54 dispensent également des cours en école de musique.

Répartis en deux filières, les instruments enseignés au niveau professionnel au CMNE sont au nombre de 13, dont le piano, le chant, le violon, le violoncelle et la flûte.

La cheffe du DECS leur a précisé qu'il n'était pas envisagé de procéder à de nouvelles admissions d'étudiants à la prochaine rentrée de septembre 2008. Sur les 120 étudiants actuels des filières professionnelles - dont 24 Neuchâtelois -, 30 environ termineront leur formation à l'été 2008 et les quelque 90 restants pourront finir leur cursus au sein de l'institution jusqu'à la fin de l'année 2010-2011, selon les délais prévus dans la Loi sur le Conservatoire de musique neuchâtelois.

Le DECS, en collaboration avec le CMNE, étudie d'ores et déjà les options à mettre en oeuvre à partir de 2008-2009.

Neuchâtel, le 27 novembre 2007